



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE BOIS JÉRÔME ST OUEN

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

EN SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04.04.2023

**N° 2023/13 : Délibération pour validation du plan de division des terrains municipaux à vendre**

- Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide le plan de division des terrains municipaux à vendre et autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant

**N° 2023/14 : Délibération pour validation de la proposition de rachat de l'escalier en acier du Clos Bernard Le Névo**

- Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide la proposition de rachat de l'escalier en acier du Clos Bernard Le Névo et autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant

**N° 2023/15 : Délibération pour mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

- Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix, adopte la présente délibération.

**N° 2023/16 : Délibération pour approbation du compte de gestion de l'exercice 2022**

- Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur communautaire visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et qu'il y a identité entre le compte de gestion et le compte administratif.
- Le Conseil Municipal APPROUVE le compte de Gestion à l'unanimité.

### **N° 2023/17 : Délibération pour le vote du compte administratif de l'exercice 2022**

- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2022 qui dégage en résultat final :
- un excédent de fonctionnement de 117.738,29 euros
- un déficit d'investissement de 242.284,61 euros.

Reste à réaliser :

- En dépenses d'investissement soit 47.254,00 euros.
- En recettes d'investissement soit 39.893,00 euros

### **N° 2023/18 : Délibération pour affectation du résultat de l'exercice 2022**

- Le Conseil Municipal vote pour l'affectation du résultat à l'unanimité des voix.

### **N° 2023/19 Délibération pour vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023**

- Le conseil municipal vote les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2023 à l'unanimité des votants comme suit :

|   |         |
|---|---------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties                           | 37,82 % |
| Taxe sur les propriétés non bâties                                | 36,08 % |
| Taxe d'habitation des résidences secondaires et logements vacants | 6,82 %  |

### **N° 2023/20 Délibération pour vote des subventions aux associations 2023**

- Les subventions 2023 sont votées à l'unanimité des présents.

### **N°2023/21 Délibération pour vote des tarifs des produits locaux**

- Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs des produits locaux.

### **N° 2023/22 Délibération pour vote du Budget Primitif 2023**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter le budget primitif 2023 de la commune :

- à la somme de 784.590.39 € (sept cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix euros et trente-neuf centimes) en recettes et en dépenses de fonctionnement.
- à la somme de 491.288,06 € (quatre cent quatre-vingt-onze mille deux cent quatre-vingt-huit euros et six centimes) en recettes et en dépenses d'investissement.

Le Maire

  
Jean-François WIELGUS



Le secrétaire de séance

  
Serge DAÜY

